

**Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte**

Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris

(Institut historique allemand)

Band 27/1 (2000)

DOI: 10.11588/fr.2000.1.46618

---

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

dische Adelsgeschlechter oder Räume wünschenswert wären, können die Frauenforschung aus dem Abseits herausführen, in das sie sich nur zu oft manöveriert.

Ursula VONES-LIEBENSTEIN, Köln

Dietrich W. POECK, *Cluniacensis Ecclesia*. Der cluniacensische Klosterverband (10.–12. Jahrhundert), München (Fink) 1998, X–619 p. (Münstersche Mittelalter-Schriften, 71).

L'ensemble clunisien a connu au cours d'une longue histoire des évolutions structurales profondes, quel que soit le point d'observation choisi. Pour donner quelque exemples, on sait grâce aux travaux menés à Münster que la notion d'«ordre» n'est pas pertinente avant le XIII<sup>e</sup> siècle, les destinées des maisons clunisiennes à la fin du Moyen Âge ont été explorées par Philippe Racinet, et l'ecclésiologie des clunisiens des X<sup>e</sup>–XII<sup>e</sup> siècles, base intellectuelle du développement, par Dominique Iogna-Prat; le *burgus* de Cluny du X<sup>e</sup>–XV<sup>e</sup> siècle a fait l'objet de la thèse récemment soutenue par Didier Méhu ... C'est sur les débuts du réseau clunisien, en tant que structure matérielle, juridique et sociale, que se penche cet ouvrage, version imprimée d'une thèse d'habilitation soutenue par l'auteur en 1987 à la Westfälische Wilhelms-Universität Münster, présentant ainsi un contrepoint aux auteurs cités ci-dessus, à un titre ou à un autre.

L'ouvrage se compose de deux parties: la première, l'étude proprement dite, couvre les p. 3 à 241, et la seconde est un impressionnant corpus des établissements clunisiens, p. 245–539. Après avoir discuté les éléments déjà existants, les listes établies par Guy de Valous, *Le monachisme clunisien des origines au XV<sup>e</sup> siècle*, Paris 1975, t. 2, appendice III, p. 179–270, Gaston Charvin, *Statuts, chapitres généraux et visites de l'ordre de Cluny*, Paris 1965–1978, 8 vol., et Martin Marrier, dans *Bibliotheca Cluniacensis... collegerunt... Martinus Marrier... et Andreas Quercetanus*, Paris 1614 (réimpr. Mâcon 1915), col. 1705–1752 (la première est incertaine, et les deux autres se rapportent à l'état de l'ordre clunisien du bas Moyen Âge), l'auteur se tourne vers les privilèges pontificaux pour établir son corpus. En effet, c'est la papauté qui, seule, peut alors être la source d'un droit suffisant à différencier les établissements juridiquement sous la tutelle de Cluny de ceux où les liens sont moins formels. Or, on possède une belle série de ces actes pontificaux dans lesquels sont confirmés droits et possessions. Bien que le premier acte pontifical transmis en faveur de Cluny soit de 931, c'est celui émis en avril 998 par Grégoire V qui sert de fondement et de point de départ à l'étude menée par l'auteur du réseau clunisien dans les actes pontificaux jusqu'en 1095, ce qui se justifie, outre par la position privilégiée de cet acte dans l'ensemble, par le conservatisme que l'on constate dans ces différentes confirmations, sans que cela ne soit forcément dû à la préparation systématique d'un «projet» (Empfängerkonzept) par le destinataire.

La confirmation (ou plutôt les confirmations, cf. p. 35 et suivantes) de Grégoire V en 998 permettent ainsi un premier état, presque au tournant du siècle, des possessions clunisiennes et des débuts de la structuration de l'ensemble, que l'auteur éclaire d'un passage en revue des différentes possessions concernées, églises, celles, monastères ou *villae*; en tout, 42 unités, dont onze églises, six celles (parmi lesquelles celle de Saint-André-de-Rosans, fondée par le clerc *Richaudus*, en révèle le mécanisme pour ainsi dire typique: dotation suffisante d'une église pour y entretenir quelques moines, et transmission du tout à Cluny [p. 26]), les monastères de Payerne, Romainmôtiers, Charlieu, Souvigny, Sauxillanges, Pont-Saint-Esprit, Mesvre, Saint-Pantaléon-les-Vignes entre autres.

C'est l'activité d'Odilon qui est sans aucun doute la base des développements ultérieurs de l'*Ecclesia Cluniacensis*; en tout cas, les années de son abbatiat sont importantes pour sa construction. Quand celui-ci prend fin, ce sont 32 maisons qui sont soumises à l'abbé de Cluny, dont 22 fondations nouvelles. De même, c'est pendant cette période que l'accent est mis avec une vigueur nouvelle sur une transmission complète et durable à l'abbaye.

D. Poeck peut ainsi dire que, pendant cette période, Cluny a subi la transformation sur laquelle se basera tout son développement subséquent, notamment la position éminente de l'abbé comme tête du réseau. En 1058, une confirmation d'Étienne II mentionne pour la première fois explicitement l'«abbaye» comme une catégorie des biens confirmés.

Une étape importante est représentée par le voyage d'Urbain II en 1095. Bien que, comme le fait remarquer l'auteur, on ne puisse parler comme on l'a fait d'un parcours »clunisien«, l'activité du pontife est un point important de cristallisation, par l'intermédiaire notamment des privilèges émis, des évolutions survenues dans les décennies précédentes. La place des établissements soumis à Cluny change: ils ne sont plus simplement des éléments placés sous la direction d'une tête, mais des parties d'un ensemble plus structuré, avec une hiérarchisation plus complexe. Tous ne sont plus forcément rattachés directement à Cluny, mais peuvent l'être à un de ses établissements, qui peut alors devenir un centre local ou régional, avec une certaine dose d'autonomie, l'ensemble étant bien sûr toujours étroitement rattaché à la tête. Pour reprendre une expression de l'auteur, »Les monastères devinrent, d'objets dans les listes de confirmation des privilèges pontificaux pour Cluny, des sujets, auxquels d'autres objets furent rattachés« (p. 75). Ce processus, et sa reconnaissance juridique dans les privilèges pontificaux, permet aux prieurés de s'affirmer dans leur rôle de centre locaux, par rapport aux abbayes notamment, dont ils se rapprochent de ce point de vue. L'ensemble clunisien est alors devenu un véritable réseau de monastères (Klosterverband).

L'auteur se tourne ensuite vers l'étude détaillée de l'ensemble dont il vient de retracer la naissance, abordant les établissements par ensembles typologiques, en considérant successivement les abbayes et les prieurés. Avant de s'intéresser aux abbayes elles-mêmes, il étudie leur reflet dans les confirmations pontificales au XII<sup>e</sup> siècle, qui rendent fidèlement compte de l'impact du »schisme« de Pons de Melgueil. En effet, juridiquement parlant (même si pour des raisons géographiques, l'effet pratique est extrêmement amorti), tout l'ensemble reste directement soumis au pouvoir de l'abbé de Cluny. L'auteur fait d'ailleurs remarquer qu'en dépit des critiques de ses adversaires, l'extension de l'*Ecclesia* s'est poursuivie sous son abbatiat, en Normandie, Angleterre et Espagne, justement au moyen de ces centres régionaux déjà évoqués. Le problème demeure cependant, et son expression se retrouve dès 1125 dans une bulle d'Honorius II, qui souligne fortement le rôle de Pierre le Vénérable comme abbé; le même acte n'a d'ailleurs garde de se baser sur les confirmations de Gélase II et Calixte II accordées pendant l'abbatiat de Pons, mais bien sur ceux de Grégoire VII, Urbain II et Pascal II, et met l'accent sur la soumission à Cluny des abbayes qui tentent d'échapper à son contrôle. Ceci est un témoin supplémentaire, comme le fait remarquer Dietrich Poeck, de la progression juridique de l'ensemble clunisien: même si, en ces années difficiles, il est encore douteux que l'abbaye bourguignonne puisse être une force de réforme pour les établissements concernés, cela n'empêche pas ses revendications d'être fondées.

À partir d'études de cas, l'auteur met en scène différentes destinées des éléments d'un ensemble dont les relations internes doivent être envisagées de manière dynamique. La variété des cas rencontrés le montre bien, qu'il s'agisse de tentatives plus ou moins manquées de soumission, comme dans le cas de Saint-Cyprien de Poitiers, Saint-Bertin, Saint-Gilles, San Benedetto di Polirone ou Vezelay, ou de réussites, comme à Lézat, Saint-Martial de Limoges, Montierneuf, Beaume ou Morigny. Chaque cas est différent, de même que les moyens employés pour tenter d'arriver à l'entrée de l'établissement dans l'*Ecclesia Cluniacensis* ne sont pas toujours les mêmes, simplement parce que les situations rencontrées sont diverses. Ceci est d'autant plus vrai que les abbayes concernées ont parfois une longue tradition derrière elles, et que la pratique clunisienne antérieure, qui au X<sup>e</sup> siècle et au début du XI<sup>e</sup> se tourne surtout vers des fondations récentes ou sans traditions très marquées, au moyen de leur réforme notamment, ne donne alors pas de modèle permettant une résolution des problèmes rencontrés autrement qu'au cas par cas, même en recourant systématiquement à l'autorité pontificale.

D. Poeck se tourne alors vers ce qu'il considère comme la cellule de base de la construction du réseau clunisien: le prieuré. C'est dans les coutumes de Bernard qu'il apparaît pour la première fois dans les textes normatifs clunisiens, et dans la même décennie, le concept se trouve plusieurs fois dans les actes de la pratique. Le rôle du prieur, que l'on choisit couramment dans les familles locales pour mieux asseoir le prieuré, se définit au cours du XI<sup>e</sup> siècle, dans les coutumes notamment, comme remplaçant de l'abbé dans le prieuré. L'importance de l'implantation dans les réseaux familiaux des aristocraties locales se voit tout particulièrement dans le cas du prieuré de Domène, qui recrute beaucoup au sein de familles pour lesquelles il est un élément important, que ce soit celle du fondateur ou celle de ses alliés. Dans le cas de Nogent-le-Rotrou, un texte évoque même, pour un membre de la famille du fondateur, *sua ecclesia* (p. 163). L'imbrication entre la famille fondatrice, le prieuré et Cluny peut se faire extrêmement étroite, si les circonstances y sont favorables, comme à Paray-le-Monial. À Longpont, à Saint-Mont, à Lewes en Angleterre, l'implication de la noblesse locale ne se dément pas, même quand les débuts ont été incertains. À Longpont et à Lewes, notamment, il a fallu pour intégrer l'*Ecclesia Cluniacensis* vaincre une certaine résistance de l'abbé de Cluny, d'un Hugues de Semur qui ne veut pas d'une extension à tout prix, et, sensible là aussi aux réalités locales, craint dans un cas l'agitation des sires de Montlhéry, et résiste dans le second d'abord aux instances de Guillaume le Conquérant, puis à celles de Guillaume de Warenne, avant qu'une rencontre avec le roi ne lui fasse accepter l'intégration du prieuré. Lewes peut alors croître rapidement pour devenir au XII<sup>e</sup> siècle un important centre local, avec un certain nombre de maisons à lui rattachées. C'est ainsi que ces établissements que l'auteur qualifie de «prieurés d'importance régionale» sont, par leur intégration au tissu social nobiliaire local et l'expansion régionale qu'elle permet, une base essentielle du réseau clunisien.

À côté de ces prieurés, s'en trouvent également d'autres, très célèbres par ailleurs, dont on peut considérer le rayonnement comme européen; ainsi, Souvigny, où sont enterrés Maïeul et Odilon, côtoyés des pieux membres de la famille des Bourbon-Archambaud, ce qui en fait un centre de pèlerinage aussi bien qu'un lieu nobiliaire important. Marcigny, le premier prieuré clunisien de nonnes, a un rayonnement qui dépasse le niveau régional. La Charité bénéficie de sa situation comme station importante sur la route de Saint-Jacques, et devient un centre majeur, dont les établissements dépendants se trouvent jusqu'en Normandie ou en Angleterre (voir à ce sujet les cartes p. 201 et 204). En Angleterre, on en arrive ainsi à un dense réseau d'établissements clunisiens, certains relevant directement de Cluny, d'autres de la Charité, de Lewes ou de Montacute par exemple. Si grande est son influence qu'Henri de Portugal, quoique parent avec saint Hugues, préfère faire un don à la Charité plutôt que directement à Cluny; cette éminente position conduisant d'ailleurs à un long conflit avec l'abbaye-mère, finalement réglé en faveur de cette dernière par Innocent II.

Ainsi, à une première étape où les éléments en présence sont Cluny et les établissements soumis à son autorité, en succède une où s'affirme la notion de prieuré, que l'on voit passer dans les écrits sans doute quelque peu après les débuts de sa mise en pratique, vers 1080, puis celle de hiérarchie entre prieurés et sous-prieurés au début du XII<sup>e</sup> siècle, s'adaptant au mieux aux structures aristocratiques locales. On peut ainsi isoler un premier mouvement de construction du réseau, avec de nouvelles fondations, au niveau des prieurés, vers 1060–1120, et un deuxième le chevauchant, affectant plutôt celui des «sous-prieurés», vers 1090–1130; ainsi, si cette première vague a connu son apogée sous l'abbatiat d'Hugues, la seconde ne l'a atteint que plus tard, ce qui n'avait pas été clairement remarqué (p. 209). Le prieuré, pierre angulaire de la construction clunisienne, centre social essentiel localement, important à tous égards pour les familles nobles, adapté aussi bien aux vœux des religieux qu'à ceux de leur bienfaiteur, est ainsi devenu un phénomène capital dans toute la *Romania*.

Dans la dernière partie de son étude, Dietrich Poeck se penche vers la conscience qu'ont les clunisiens de former une communauté (*Gemeinschaftsbewußtsein*). Le testament de Bernon

en est le premier témoin. Malgré la répartition de l'autorité entre deux abbés, le mode de vie, la liturgie doivent unir les établissements; même si l'on sait qu'en pratique, de gros problèmes se sont posés. L'activité de réforme d'Odon, après l'autorisation donnée en 931 par le pape, est également à considérer, dans le cadre d'une conception selon laquelle une communauté de vie rapproche ceux qui y participent de l'Église primitive. Aymard, puis Maïeul, continuent cette activité, ce dernier installe ses élèves dans certaines des abbayes concernées. À la fin de son abbatiat, note l'auteur, le développement de l'*Ecclesia Cluniacensis* est encore ouvert: aux abbayes réformées, et soumises à Cluny, s'ajoute la trentaine d'établissements qui lui sont juridiquement subordonnés. C'est alors qu'Odilon donne une impulsion décisive à l'ensemble, par son activité en faveur de la construction d'un véritable réseau. L'évolution de celui-ci se reflète aussi dans la conception de la congrégation clunisienne révélée notamment par les nécrologes: alors qu'au départ, un membre de la congrégation doit avoir fait sa profession à Cluny, à partir de la moitié du XI<sup>e</sup> siècle, il faut l'avoir faite dans les mains d'un abbé reconnu par l'*Ecclesia*. À partir de la deuxième moitié de ce siècle, commence à s'imposer l'image du corps, de la tête et des membres pour désigner le réseau, Cluny et ses filles. Cette congrégation, cette *Ecclesia Cluniacensis*, a ainsi pu, grâce à ces conceptions et aux structures leur correspondant, à ses activités de réforme et à son intégration sociale, laisser une impression durable sur le monde monastique aussi bien que sur la société aristocratique.

On le voit, c'est à un vaste tour d'horizon que nous convie l'auteur. Il en ressort un très intéressant tableau de la construction progressive du réseau clunisien, d'autant plus intéressant que les études à caractère monographique menées ou utilisées par l'auteur permettent une vision fine et nuancée de la question. On peut ainsi saisir entre autres ce que la construction de cet ensemble doit à une adaptation au cas par cas, ce qu'il lui faut affronter comme conflits et comme résistances, et comment jouent pratique, conscience et représentation de soi, et théorie juridique.

Comme suite et complément à cette étude se trouve le corpus des établissements clunisiens, destiné à remplacer désormais les listes précédentes (en le complétant pour l'Espagne des travaux actuellement en cours aux Universités de Münster et Valladolid, qui doivent réexaminer dans une prochaine publication la question de la présence clunisienne en Péninsule ibérique). Il est établi à partir des confirmations pontificales pour Cluny ou pour des prieurés importants, de 998 à 1205; les notices donnent les noms latins et modernes, la localisation par unités administratives modernes et diocèses, le patronage, les différentes mentions dans les privilèges pontificaux, la date et les références de l'acte de transmission ou de fondation, d'où sont extraits les passages relatifs au donateur, aux conditions de transmission, à la transmission elle-même et à ses buts de prière; enfin, le nombre des moines, convers, etc. lors de l'apparition de l'établissement dans les comptes-rendus de visites. Comme on l'a déjà dit, l'ensemble proposé est impressionnant. On peut peut-être regretter qu'il soit, pour ainsi dire, à l'état brut, c'est-à-dire par exemple que n'est tentée aucune autre identification (notamment de noms de personnes) que celles des établissements concernés, de même qu'aucun renseignement autre que ceux proposés par la fiche-type n'est donné. Il est vrai que, vu l'ampleur du corpus, le travail eût été considérable. De même, il est un peu dommage que les index n'aient pas fait l'objet d'un traitement plus approfondi, ce qui aurait encore amélioré la valeur de l'ouvrage en tant qu'instrument de travail.

Une partie des importants résultats de cette recherche avait déjà pu passer dans les études clunisiennes, l'auteur ayant libéralement communiqué son manuscrit pendant la période où des circonstances indépendantes de sa volonté l'ont empêché de publier son texte. On ne peut que se réjouir de voir maintenant ces éléments mis complètement à disposition d'un plus vaste public, tant cette étude est importante, non seulement pour la recherche clunisienne, mais aussi bien au-delà; car c'est tout un pan de l'histoire d'un ensemble dont les profondes implications sont suffisamment connues pour qu'il soit inutile d'y insister qui est ici révélé.

Sébastien BARRET, Paris/Dresden